

Texto désinforme, **Texta vous informe**

NAO 2022 : **Les Merveilles auxquelles vous avez failli échapper**

CE QUE LA DIRECTION NE VOUS DIT PAS !

L'accord a été signé le 11 mars 2022 par 3 organisations syndicales représentant plus de 50 % des voix : de justesse, **50,08 %** après un Texto d'annonce de l'accord, paru avant la date de signature, ce qui est une première à Radio France !

- **1^{ère} merveille** : une augmentation de 10 % des mesures individuelles CSC/CPS : attention à l'effet d'annonce, il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire mais du nombre de mesures. Environ 50 bénéficiaires supplémentaires en CSC/CPS pour l'ensemble de l'entreprise.
- **2^e merveille** : la revalorisation de l'indemnité mensuelle des plus bas salaires de l'entreprise : cela concerne 101 personnes pour les groupes 2 et 3 du NAC et 184 personnes pour le groupe 4 soit au total 285 personnes pour une revalorisation de 10-15 euros/mois.
- **3^e merveille** : la stabilité de l'enveloppe « égalité salariale entre les femmes et les hommes » : 30 mesures par an seulement. Stabiliser l'existant plutôt que de l'augmenter est maintenant considéré à Radio France comme une avancée.
- **4^e merveille** : la revalorisation à 8 euros par matinale de la prime de petit matin pour les PARL : augmentation de 6 à 8 euros c'est donc 2 euros de mieux, le pactole !
- **5^e merveille** : l'instauration d'une prime de petit matin de 6 euros "bruts" pour les chargés d'accueil : depuis le temps que les revendications des chargé-es d'accueil sont ignorées, c'est bien le moins. Une mesure ajoutée unilatéralement par la direction après les négociations, encore une première ! Nouvelle conception du dialogue social ?
- **6^e merveille** : la revalorisation de la prime de mobilité de 120 euros à 150-200 maximum : si les salarié-es parviennent à sortir du dédale des nombreux justificatifs demandés ! Bon courage !
- **7^e et 8^e merveilles** : les revalorisations à 9 et 17,50 euros de l'indemnité de garde d'enfants, pour le jour et la nuit : en fait un euro de plus à chaque fois, Radio France a dû signer une convention de politique nataliste pour être aussi prodigue.
- **9^e merveille** : rien pour les pigistes.
- **10^e merveille** : rien pour les cachetiers.
- Et la **11^e merveille** : **TOUJOURS PAS DE MESURE GÉNÉRALE À RADIO FRANCE DEPUIS 9 ANS, SUR INJONCTION DE LA TUTELLE ET CE EN PLEINE REPRISE... DE L'INFLATION.**